



## Mon offre d'indemnisation est elle correcte

Par **Amal27**, le **06/06/2019** à **13:01**

Bonjour

Suite à un accident de la route ( j'ai été renversée par une voiture) , l'assurance me propose l'indemnisation suivante : 5 000 €

Les details :

AIPP 1% : 1600€

Souffrances endurees : 2/7 2200€

prejudice esthétique : 1000€

Déficit fonctionnel temporaire classe 1 : 14j 75€

deficit fonctionnel temporaire classe 2 : 2 mois et 20 jours 150€

sachant que le rapport d'expertise ne précise pas qu'étant enceinte au moment des faits il a fallut que mon mari reste a mon chevet et s'occupe de mes deux autres enfants pendant 3jours .

lors de l'expertise médicale je n'ai pas eu l'occasion de mentionner que l'accident m'avait traumatisé a tel point que je ne pouvais plus continuer mes heures de conduites a l'auto/école. J'en ai fais part à mon assurance mais je ne vois pas d'indemnisation concernant ce point.

ma question est la suivante : cela vaut-il le coup de contester l'offre ou est elle raisonnable ??

merci d'avance pour votre réponse